

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** le **12 OCTOBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

**Etaient présents :**

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX (+1), Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL (+1), Grégory CROZZOLO (+1), Pascal FRANCK, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

Marie-Claude CRESPIEN représentée par Pierre-Edouard EON  
Stanislas BARTHELEMI représenté par Laurence BARTHELEMI  
Audrey LYS représentée par Grégory CROZZOLO  
Marie-France HOFFMANN représentée par Chantal AMICEL  
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY  
Eric LEROYER représenté par Hubert MARCHAIS  
Nathalie JOUNEAU représentée par Catherine GAUTIER  
Stéphane IMBERT représenté par Rémi DU PELOUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**DATE DE CONVOCATION :**  
6 octobre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
EN EXERCICE : 29  
PRESENTS : 21  
VOTANTS : 29

**Objet : subventions exceptionnelles 2023 aux associations qui participent à  
« Méry Plouz' »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2321-1,

Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2023,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », pour la participation des citoyens à la vie de la cité,

Considérant l'organisation par la ville de Méry-sur-Oise du « Méry Plouz' », manifestation proposant des animations sportives ludiques et de détente en direction d'un large public du 3 au 13 juillet 2023 dans le parc du Château de Méry-sur-Oise,

Considérant la volonté de la ville de Méry-sur-Oise de faire participer à cet événement les associations mérysiennes, en valorisant leur implication par l'attribution d'une subvention exceptionnelle,

Après avis de la commission Jeunesse, sport, culture et vie associative du 3 octobre 2023,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

**VALIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à chacune des associations mérysiennes qui ont participé au « Méry Plouz' » sur la base de 25 € TTC par heure d'animation effectuée.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	NOMBRE D'HEURES EFFECTUEES	COÛT
Amicale Laïque Cirque	21	525,00
Amicale Laïque Gym Enfants	4	100,00
Amicale Laïque Magie	19	475,00
USM Aïkido	3	75,00
BCFMM (basket)	33	825,00
BFVO (boxe française)	22	550,00
Club des aînés Fléchettes/Môlkky	6	150,00
EMMB Football Club	24	600,00
FB2M Handball	43,5	1 087,50
Kime Club Karaté	6	150,00
Cie les petites bonheurs	2	50,00
La Boussole	3	75,00
Ma Pause Nature	5	125,00
Country Vélo Club	18	450,00
RCMSO (rugby)	7,5	187,50
Badminton	3	75,00
TCM Tennis	43,5	1 087,50
Compagnie des archers du château	9	225,00
AMJH tir à la corde	12	300,00
Tympanze	38	950,00
VOI Judo	15,5	387,50
USM Volley-Ball	43,5	1 087,50
<b>TOTAL</b>	<b>381,5</b>	<b>9 537,50 €</b>

**DIT** qu'un crédit suffisant est inscrit au Budget primitif de la Ville de l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

Méry-sur-Oise, le 12 octobre 2023



La secrétaire de séance,

*D. Goussencourt*  
**Dominique DE GOUSSENCOURT**  
 Conseillère municipale



Le Maire,

*P. Eon*  
**Pierre-Edouard EON**  
 Vice-Président du conseil départemental  
 du Val d'Oise